

DECISION DU PRESIDENT

N°2024 – 459

Cession d'un écran de projection motorisé

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-270 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, Vice-Président,

CONSIDERANT le souhait de Pornic agglo pays de Retz de mettre en vente le matériel suivant, dont les caractéristiques et conditions de vente sont précisés ci-dessous :

- Ecran de projection motorisé ayant les caractéristiques suivantes :
 - o Dimension : 238 x 238
 - o Poids : 17 kg
 - o Année : 2012
 - o Marque : Procolor DYNA SCREEN SILENT (094960)
- Prix de vente : 150 euros
- Compte d'imputation au budget général : 75888 – autres produits divers de gestion courante (autres)
- Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état à retirer sur place par l'acheteur.

CONSIDERANT la volonté de la Mairie de Pornic (MAIRIE – rue Fernand de Mun – 44210 PORNIC) d'acquérir ce matériel,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la vente du bien au prix de 150 € à la Mairie de Pornic aux conditions ci-dessus mentionnées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

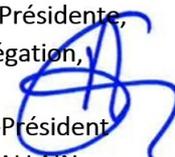
Fait à Pornic, le 23 octobre 2024

La Présidente.

Pascale B Pour la Présidente,

Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20241028-2-AU

Réception par le Préfet : 28-10-2024

Acte mis en ligne le 29-10-2024

Publication le : 28-10-2024